



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Muille-Villette

### Séance du 24 mars 2026

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après appel des présents et constat du quorum, l'ordre du jour a été examiné.

#### **1. Indemnités de fonction du Maire**

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités de fonction du Maire conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### **2. Indemnités de fonction des Adjointes**

Les indemnités de fonction des Adjointes sont déterminées et votées selon les taux réglementaires applicables.

#### **3. Formation des commissions municipales**

Le Conseil municipal procède à la création des commissions municipales et à la désignation de leurs membres.

#### **4. Élections des élus communautaires**

Les représentants de la commune au sein de l'intercommunalité sont désignés parmi les membres du conseil municipal, en incluant obligatoirement le maire et le premier adjoint. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme la nôtre, cette désignation se fait automatiquement, conformément à l'article **L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales**, afin d'assurer la représentation de la commune au sein de l'intercommunalité sans nécessité de scrutin particulier.

#### **5. Élection des délégués à la commission d'appel d'offres**

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont désignés.

#### **6. Élection d'un correspondant défense**

Un élu est désigné correspondant défense de la commune.

#### **7. Élection d'un membre du S.I.A.E.P. d'Espeville / Esmerly-Hallon**

Le Conseil municipal désigne ses deux représentants titulaires et son représentant suppléant au sein du syndicat.

#### **8. Élection d'un membre du SIVOS de la région de Péronne**

Un délégué titulaire et un délégué suppléant sont élus pour représenter la commune.

#### **9. Envoi des convocations sous forme dématérialisée**

Le Conseil municipal approuve l'envoi des convocations par voie dématérialisée (mail), conformément à la réglementation.

#### **10. Annulation de la prime "Villes et Villages Fleuris" et révision du RIFSEEP**

Le Conseil municipal décide d'annuler la prime liée au dispositif "Villes et Villages Fleuris" et approuve la révision du RIFSEEP.

### **11. Élection des délégués du SISCO**

Les cinq représentants titulaires et les cinq représentants suppléants de la commune au sein du SISCO sont élus.

### **12. Élection des membres de l'AFR**

Quatre délégués titulaires et un suppléant sont désignés pour siéger au sein de l'Association Foncière de Remembrement.

### **13. Ouverture des crédits d'investissement (règle du 1/4)**

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année précédente, dans l'attente du vote du budget primitif.

**Le Procès verbal détaillé sera publié dès approbation du conseil municipal.**

### **Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.

**Fait à MUILLE-VILLETTE**

Le Maire,  
Florian SLOSARCZYK

